



Les Foulées Androgiennes

18 octobre 2026



Règlement

Organisation

La course à pied "**Les Foulées Androgiennes**" est organisée par l'association « Jeunesse Sportive d'Andryes », le **Dimanche 18 octobre 2026**. Début de la manifestation à 8h30.

Mesures exceptionnelles pour cause sanitaire (COVID ou autres ...)

En cas de contexte sanitaire exceptionnel, des mesures exceptionnelles pourront être mises en place afin de limiter au maximum les risques pour les participants. (voir recommandations de la Fédération Française d'Athlétisme et de l'Etat)

Description courses

Trois parcours sont prévus :

- ✓ 21 km Départ 9h30
- ✓ 14 km Départ 10h
- ✓ 9 km Départ 10h15

Tracés sur la commune d'Andryes (89480) avec certains passages sur la commune de Druyes-Les-Belles-Fontaines (89560). Parcours varié où vous trouverez différents types de terrains (chemin, route, sous-bois rocaillieux, platelage...). Passage entre autres à proximité de notre étang de Cornoy et du Marais d'Andryes. Il comprend des sections qui peuvent-être glissantes en fonction des conditions climatiques.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le circuit initial suivant les contraintes du moment (le cas échéant, les participants seront avertis des modifications apportées)

Les départs et arrivées sont situés devant la salle des fêtes d'Andryes.

Inscriptions

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA (licence en cours de validité) et non licenciés. **Les non licenciés devront obligatoirement présenter une attestation PPS valable** (Parcours de Prévention Santé).

- Age minimum 16 ans, de la catégorie Cadet à Vétérán pour la course de 9 km.
- Age minimum 16 ans, de la catégorie Cadet à Vétérán pour la course de 13 km.
- Age minimum 18 ans, de la catégorie Junior à Vétérán pour la course de 21 km.

Les inscriptions pourront se faire :

- ✓ **En ligne** sur le site www.LeSportif.com du **01/09** au **17/10/2026-13 heures** - Coût 10 € (hors frais site).

Passé cette période, et en cas d'inscription sur place, le coût passera à 12 €.

Dossards

Inscriptions limitées à **250 dossards**.

Retrait des dossards le jour de la course à la salle des fêtes d'Andryes, **dès 8 heures**.

Ravitaillements

Un ravitaillement sera proposé à mi-parcours pour le 9 km et le 14 km. Deux ravitaillements seront proposés sur le parcours du 21 km.

Les coureurs devront s'équiper d'un contenant (poche à eau, gourde, flasque...)

Enfin un ravitaillement final sera offert en fin d'épreuve. Un gobelet souvenir à conserver sera distribué à chacun pour permettre le ravitaillement en boisson.

Sécurité et secours

Un poste de secours agréé sera installé vers la zone d'arrivée. Présence également des pompiers du CPI d'Andryes sur le parcours afin d'assurer une sécurité médicale supplémentaire. Ils pourront intervenir auprès des participants s'ils jugent que sa santé semble compromise par l'effort accompli. Les personnes fragilisées sont invitées à se faire connaître auprès du personnel médical.

Résultats et récompenses

L'affichage des résultats se fera sur place dès la sortie informatique puis le lendemain sur internet (Facebook).

Seront récompensés les trois premières femmes et les trois premiers hommes de chacune des distances. Un tirage au sort sera ensuite effectué en fin de courses parmi les dossards participants et arrivants pour la remise de différents lots. Le coureur devra être présent au moment du tirage au sort faute de quoi le lot sera remis en jeu.

Cadeau souvenirs à tous les coureurs inscrits.

Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation ainsi que ses ayants droits à les faire figurer dans le classement et à utiliser les images fixes ou vidéo prises à l'occasion de cet événement, sur tous supports, sans contrepartie financière, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Annulation de course

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, la Jeunesse Sportive d'Andryes se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement ou à une quelconque indemnité.

En cas d'annulation pour cause sanitaire ou en cas de requête de l'autorité administrative, **les participants seront remboursés de leurs frais d'inscription** mais ne pourront prétendre à une quelconque indemnité.

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de l'assurance **GROUPAMA** (agence de Clamecy 58500). Les licenciés FFA sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Les autres concurrents participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol pouvant intervenir le jour de la manifestation. L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard ou en cas de présentation d'une fausse licence ou d'une fausse attestation PPS.

Acceptation du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sans réserves ni restrictions.
